



Le vendredi 2 novembre 2007

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

A une session spéciale du conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac, tenue le vendredi 2 novembre 2007, à 15 heures, à l'hôtel de ville, 601 chemin de la Gare, Ivry-sur-le-Lac, sous la présidence de monsieur le Maire suppléant, Stéphane Pilon à laquelle étaient présents madame et messieurs les conseillers Raymonde Lefrançois, Melvyn Hodes et Daniel S. Miller

La directrice générale adjointe, Mme Charlotte Champagne, est aussi présente.

Un avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil municipal dans les délais prévus par la Loi.

#### ORDRE DU JOUR

1. **Présences et quorum**
2. **Soumission : Travaux de réparation de pavage**
3. **Soumission : Travaux de creusage de fossés**
4. **Période de questions**
5. **Fermeture de l'assemblée**

#### 1. Présences et quorum

Monsieur le maire suppléant ayant constaté le quorum, déclare que la présente session est ouverte.

#### 2. Soumission : Travaux de réparation de pavage

Résolution  
2007-11-129

Il est proposé par le conseiller Melvyn Hodes  
Appuyé par la conseillère Raymonde Lefrançois  
Et résolu unanimement

« QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac accepte la plus basse soumission déposée par Asphalte Bélanger pour l'exécution de travaux de réparation de pavage sur différentes sections de chemin pour un montant de 97,854.56\$ tels que décrits au devis préparé par Gilles Taché & Associés, ingénieur.

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac autorise lesdits travaux lesquels seront financés par le Règlement d'emprunt no. 2007-020. »

Adoptée

#### 3. Soumission : Travaux de creusage de fossés

Résolution  
2007-11-130

Il est proposé par le conseiller Daniel S. Miller  
Appuyé par le conseiller Melvyn Hodes  
Et résolu unanimement

« QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac accepte la plus basse soumission conforme déposée par la compagnie 9149-8659 Québec Inc Les Entreprises P.Roy, pour les travaux de creusage de fossés, pour un montant de 33,894.42\$ conformément au devis préparé par Gilles Taché & Associés, ingénieur.

QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac autorise lesdits travaux lesquels seront financés par le Règlement d'emprunt no. 2007-020. »

Adoptée

**4. Période de questions**

Toutes les questions ont été répondues.

Résolution  
2007-11-131

**5. Fermeture de l'assemblée à 15 heures 22**

Il est proposé par le conseiller Daniel S. Miller  
Appuyé par la conseillère Raymonde Lefrançois  
Et résolu unanimement :

« QUE cette assemblée soit levée. »

Adoptée

---

Stéphane Pipon  
Maire suppléant

---

Charlotte Champagne  
Directrice générale adjointe